



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 57
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 13 AVRIL 1982

ILES MALOUINES/FALKLAND

Au nom du Gouvernement du Canada, le ministre d'État aux Relations extérieures, l'honorable Pierre De Bané, a annoncé le 12 avril que, faisant suite à la décision prise la semaine dernière d'imposer un embargo sur toute exportation d'équipement militaire à l'Argentine, le Gouvernement du Canada a décidé d'interdire jusqu'à nouvel ordre toute importation de produits argentins. De plus, le Gouvernement a décidé de ne fournir aucun crédit à l'exportation pour de nouvelles transactions avec l'Argentine.

M. De Bané a expliqué qu'en adoptant ces mesures, le Gouvernement voulait surtout contribuer à assurer le respect de la Charte des Nations unies et de la règle de droit, étant convaincu que la force ne devrait pas être utilisée pour régler des différends territoriaux.

Il s'ensuit que le Gouvernement souhaite vivement encourager des mesures visant le dénouement de cette affaire par le biais d'une solution pacifique et négociée.